

REORGANISATION COUPE DE France 2021-2022

Les multiples reports des dates de la Coupe de France 2020-2021 et la situation sanitaire encore incertaine ne permettent plus un déroulement de cette édition dans des conditions satisfaisantes. Il est donc proposé d'annuler l'édition en cours mais en intégrant les clubs encore en course dans l'édition 2021-2022 au même niveau où ils se trouvent actuellement.

Ce qui les exemptent des Tours qualificatifs Départementaux.

Concrètement :

Les clubs n'ayant pas pu jouer le 1^{er} tour de Zone National 2020-2021 sont automatiquement intégrés au 1^{er} tour de Zone National de la Coupe 2021-2022 avec le même tirage au sort.

Les clubs déjà au 2^{ème} Tour de Zone National 2020-2021 sont automatiquement intégrés au 2^{ème} Tour de Zone National de la Coupe de 2021-2022 en attente du tirage au sort.

Inscriptions :

Les comités ont jusqu'au 31/03/2021 pour faire connaître le nombre de clubs inscrits. Il est évident que les clubs encore en course ne devront pas y figurer mais toutefois ils rentreront dans le calcul du nombre de place à attribuer pour le comité. Par exemple : clubs inscrits 28, clubs encore en course 3. **Total 31**. Les 28 clubs devront se disputer les **4 places** qualificatives.

Règlement :

Les clubs encore en course intégrant l'édition 2021-2022 pourront bénéficier d'un muté externe sur la feuille de match. S'applique évidemment les autres modifications apportées cette année.

Le comité de Pilotage de la Coupe de France FFPJP